



Manuel des communications, des allégations et de l'étiquetage

Décembre 2023

Table ronde canadienne sur le boeuf durable

180-6815 8th Street NE

Calgary, AB T2E 7H7

La TRCBD se réserve le droit de mettre à jour ce document à sa seule discrétion, à tout moment, afin d'en préserver la pertinence et l'efficacité. Au minimum, il est révisé tous les cinq ans en conjonction avec l'examen régulier du Cadre par la direction, et est mis à jour si nécessaire.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer qu'il utilise la version la plus récente du document conservé sur le site web Certifié TRCBD. www.crsbcertified.ca

Responsabilité à l'égard du présent document

Le Comité du Cadre pour le bœuf durable de la TRCBD est responsable de la mise à jour de ce document, ainsi que de son interprétation et de sa mise en œuvre. Tout commentaire sur ce document peut être soumis à info@crsbcertified.ca.

La TRCBD n'est pas responsable des coûts, ou de toute perte de revenus potentielle, réelle ou estimée, résultant de toute action prise par une personne ou une entité en lien avec sa participation au programme, y compris, mais sans s'y limiter, toute action prise avant de demander à devenir un participant au programme. L'entière responsabilité du respect du Manuel des communications, des allégations et de l'étiquetage incombe exclusivement au client. Il est entendu qu'en aucun cas la TRCBD, son employé ou toute autre tierce partie engagée par la TRCBD ne seront tenus responsables de la conformité du titulaire de licence aux exigences de la TRCBD en matière de communications, d'allégations et d'étiquetage.

Versions publiées

Version	Date de publication	Description
1.0	7 décembre 2017	Première version finale publiée
1.1	28 août 2018	Clarifications dans le bilan massique et ajout d'un niveau de groupe
2.0	21 décembre 2023	Examen et mise à jour quinquennaux

Validité et transition

La version 2.0 du Manuel des communications, des allégations et de l'étiquetage de la TRCBD entrera en vigueur le 21 décembre 2023 et remplacera toutes les versions précédentes.

La période de transition est d'un an. À la fin de la période de transition, tous les titulaires de licence devront avoir été évalués en fonction de ces exigences actualisées.

Avis de non-responsabilité pour la traduction

La langue officielle de ce manuel est l'anglais. Pour toute question relative à la signification précise des informations entre les copies, les versions ou les traductions, veuillez vous référer à la version anglaise officielle pour obtenir des éclaircissements.

Toute divergence ou différence de sens due à la traduction n'est pas contraignante et n'a aucun effet pour des fins d'audit ou de certification.

En savoir plus

Pour plus d'informations sur la Table ronde canadienne sur le bœuf durable, visitez le site web crsb.ca.

Pour plus d'informations sur le Cadre du bœuf durable certifié de la TRCBD, visitez le site web crsbcertified.ca.

Les commentaires ou les questions concernant ce document peuvent être adressés à:

Courriel: info@crsbcertified.ca

Adresse: 180-6815 8th Street NE, Calgary, AB T2E 7H7

Table des matières

1.0	Introduction	5
2.0	Termes généraux	5
2.1	Objectifs	5
2.2	Définitions	6
2.3	Champ d'application	7
2.4	Marque de commerce	7
2.5	Accords de licence de la TRCBD	7
2.6	Frais d'utilisation de la marque TRCBD	7
2.6.1	Marque de commerce de supporteur de la TRCBD	7
2.6.2	Marque de certification de la TRCBD	8
2.7	Exigences en matière de rapports	10
2.7.1	Marque de commerce de supporteur de la TRCBD	10
2.7.2	Marque de certification	10
2.8	Approbations pour l'utilisation d'allégations de la TRCBD	10
2.8.1	Processus pour l'utilisation du logo et des allégations	11
3.0	Utilisation des allégations de la TRCBD	13
3.1	Marque de commerce de supporteur de la TRCBD	13
3.1.1	Allégations d'engagement en matière d'approvisionnement	13
3.2	Marque de certification et déclarations d'allégations de la TRCBD	14
3.2.1	Allégations des partenaires de mise en œuvre du programme	15
3.2.2	Allégations d'assurances : Exploitations certifiées	16
3.2.3	Allégations des exploitants participants (c.-à-d. de la chaîne de possession)	17
3.2.4	Allégations combinées d'exploitation certifiée et d'exploitant participant	17
3.2.5	Allégations de la TRCBD spécifiques à un produit	18
4.0	Spécifications de conception	21
4.1	Formats des fichiers	22
4.2	Emplacement du logo et des allégations	22
4.3	Taille	22
4.4	Couleur	23
4.4.1	Marque de commerce de supporteur de la TRCBD	23
4.4.2	Marque de certification	23
4.4.3	Marque de certification du bilan massique	24
5.0	Recours et plaintes	24
6.0	Références	24
	Annexe A : Matrice des allégations de la TRCBD	25

1.0 Introduction

La Table ronde canadienne sur le bœuf durable (TRCBD) est une organisation multi-intervenants dont l'objectif est de faire progresser les efforts de durabilité au sein de l'industrie canadienne du bœuf. La TRCBD a pour mission de faire progresser, de mesurer et de communiquer l'amélioration continue de la durabilité de la chaîne de valeur du bœuf canadien.

La TRCBD a développé le [*Cadre de certification du bœuf durable*](#) pour les intervenants de la chaîne de valeur qui produisent et s'approvisionnent en bœuf auprès d'exploitations certifiées par la TRCBD. Compte tenu de ces nombreux facteurs, le *Cadre de certification du bœuf durable* a été développé avec de multiples objectifs à l'esprit, comme indiqué ci-dessous :

- Faire progresser la durabilité du bœuf au Canada.
- Reconnaître le leadership et les meilleures pratiques au sein de l'industrie
- Assurer une définition cohérente, solide et significative de la production durable au Canada.
- Éviter la duplication des efforts pour définir et vérifier les exploitations durables.
- Soutenir les chaînes d'approvisionnement désireuses de prendre des engagements significatifs en matière d'approvisionnement durable et de communications ultérieures.
- Permettre aux consommateurs d'acheter des produits approvisionnés de manière durable.
- Soutenir la compréhension de la production de bœuf durable au Canada.

Partout où cela a été possible, la TRCBD a suivi les codes de bonnes pratiques d'International Social and Environmental Accreditation and Labelling (ISEAL) tout au long du processus d'élaboration du Cadre.

2.0 Termes généraux

2.1 Objectifs

Le Manuel des communications, des allégations et de l'étiquetage (le « Manuel »), tel que modifié de temps à autre, contient les règles et les exigences détaillées pour l'utilisation des allégations, des logos, des descriptions, des représentations et des marques de l'Association canadienne des bovins (« ACB »), représentée par la Table ronde canadienne sur le bœuf durable (« TRCBD »), liés au *Cadre de certification du bœuf durable* (le « Cadre »), tel qu'indiqué à la section 3 et à l'annexe A (« Allégations de la TRCBD »). Il décrit l'utilisation permise et les paramètres liés à l'utilisation des allégations de la TRCBD, y compris, sans s'y limiter, la marque de commerce de supporteur et les marques de certification de la TRCBD (les « Marques de la TRCBD »), et les représentations associées, par toute personne qui souhaite communiquer sur la participation au Cadre et à ses initiatives.

L'objectif de ce Manuel est de protéger l'identité de marque et l'intégrité du Cadre et des allégations de la TRCBD en fournissant des exigences détaillées pour l'utilisation de toute représentation liée au Cadre. Le Manuel décrit les représentations qui sont disponibles pour être utilisées par une variété d'intervenants de la chaîne d'approvisionnement du bœuf et d'autres personnes intéressées par la durabilité du bœuf canadien. Il fournit des conseils aux entreprises, aux organisations et aux particuliers pour communiquer avec les intervenants et le public au sujet de leur engagement envers les initiatives de durabilité du bœuf canadien en ce qui concerne leurs produits, leurs pratiques et leurs services.

Divers modèles de chaîne de possession sont proposés pour l'approvisionnement en bœuf provenant d'exploitations certifiées par la TRCBD ; le libellé de l'allégation applicable est clairement défini en fonction des objectifs de communication et du modèle de chaîne de possession utilisé par l'utilisateur de l'allégation, sa chaîne d'approvisionnement et son rôle dans cette chaîne d'approvisionnement. Le processus d'approbation décrit dans la section 2.8 vérifiera que les allégations sont cohérentes avec le modèle de chaîne de possession, le cas échéant.

La TRCBD assurera l'administration et la surveillance du marché pour l'utilisation des allégations de la TRCBD.

2.2 Définitions

Marque de certification – Une ou une combinaison de lettres, de mots, de sons ou de conceptions graphiques enregistrés par la TRCBD et licenciés pour être utilisés par un titulaire de licence afin d'indiquer que les produits et/ou les services répondent aux normes et aux exigences du Cadre de certification du boeuf durable.

Chaîne de possession – la séquence de possession qui se produit lorsque la propriété ou le contrôle de l'approvisionnement matériel est transféré d'un dépositaire à un autre dans la chaîne d'approvisionnement.

La documentation de la chaîne de possession décrit la liste de toutes les organisations (chaînes d'approvisionnement) qui prennent la propriété ou le contrôle d'un produit pendant la production, la transformation, l'expédition et la vente au détail (physiquement et/ou administrativement) (d'après ISEAL Alliance, 2016).

Exploitation certifiée par la TRCBD – exploitations certifiées selon la Norme de production de bœuf durable ou de transformation de bœuf durable, selon le cas.

Allégations de la TRCBD – Toutes les déclarations, logos, descriptions, représentations et marques, qu'ils soient ou non des marques de la TRCBD, de l'Association canadienne des bovins, représentée par la Table ronde canadienne sur le boeuf durable, et son Cadre du boeuf durable certifié (le « Cadre »), tel qu'énoncé à la section 3 et à l'annexe A (également appelés les « Marques et allégations de la TRCBD »).

Marques de la TRCBD – Collectivement, la marque de commerce de supporteur de la

TRCBD, la marque de certification de la TRCBD et la marque de certification du bilan massique de la TRCBD.

Accord de licence – Un accord conclu entre un titulaire de licence et la TRCBD ou un organisme de certification, selon le cas, qui accorde au titulaire de licence le droit d'utiliser les marques de la TRCBD conformément aux termes qui y sont énoncés.

2.3 Champ d'application

Le champ d'application du Manuel comprend les exigences en matière de marque de commerce, de licence, d'allégations et d'utilisation du logo pour les allégations de la TRCBD, dans la mesure où elles se rapportent au Cadre et à ses initiatives, à ses participants et à ses intervenants, ainsi que pour la production, la transformation et l'approvisionnement en bœuf provenant d'exploitations certifiées par la TRCBD.

2.4 Marque de commerce

L'ACB, représentée par la TRCBD, est propriétaire des « marques de la TRCBD » et se réserve tous les droits y afférents. L'affichage, la copie et/ou l'utilisation non autorisés des marques de la TRCBD sans autorisation préalable sont strictement interdits. La TRCBD se réserve le droit d'intenter une action en justice contre toute partie qui utilise, affiche et/ou copie les marques de la TRCBD sans autorisation préalable de la TRCBD.

Les marques de la TRCBD sont propriétaires et pour toute utilisation et/ou affichage autorisé, elles ne doivent pas être modifiées par rapport au format et aux exigences fournis dans ce Manuel à la section 4 : Spécifications de conception (telles qu'elles peuvent être modifiées de temps à autre).

2.5 Accords de licence de la TRCBD

Toute entité qui utilise une marque de la TRCBD doit le faire en vertu d'un accord de licence avec la TRCBD ou un organisme de certification, selon le cas.

Les organismes de certification ayant conclu des accords valides pour l'utilisation et la sous-licence des marques de la TRCBD accorderont une sous-licence pour le droit d'utiliser les marques de la TRCBD applicables aux exploitations certifiées de la TRCBD qui sont en règle et qui en font la demande, conformément aux exigences du présent Manuel.

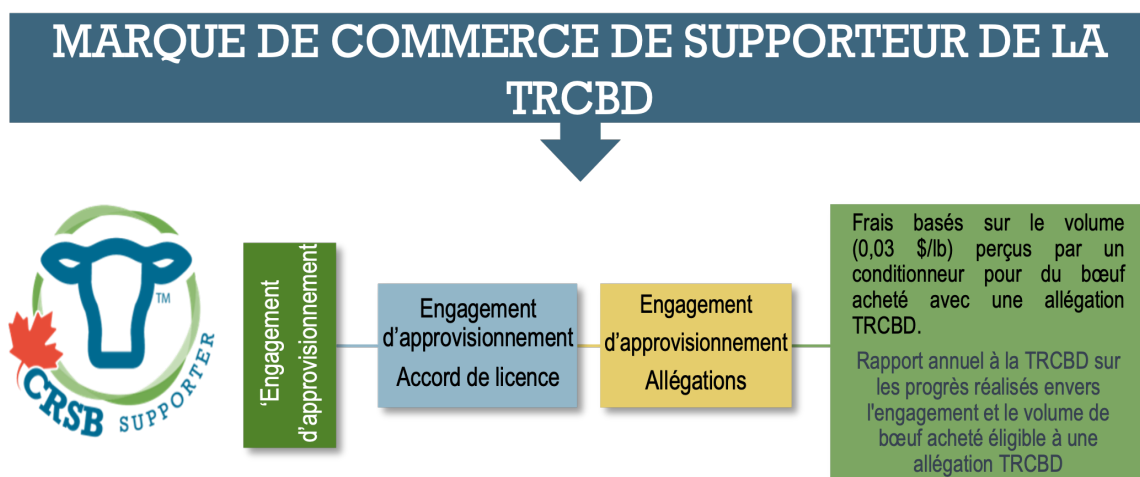
2.6 Frais d'utilisation de la marque TRCBD

Les droits d'utilisation des marques de la TRCBD sont accordés moyennant des frais. En tant qu'élément du cadre, des frais basés sur le volume (0,03 \$ par livre) sont perçus chez le conditionneur pour le bœuf certifié par la TRCBD vendu en vue de respecter les engagements d'approvisionnement de la TRCBD et/ou les allégations sur des spécifiques à un produit.



2.6.1 Marque de commerce de supporteur de la TRCBD

Les entreprises de vente au détail et de services alimentaires qui font une déclaration d'engagement en matière d'approvisionnement (c.-à-d. celles qui s'efforcent de construire des chaînes d'approvisionnement en s'approvisionnant auprès d'entreprises certifiées par la TRCBD, mais qui ne sont pas encore éligibles pour une allégation spécifique à un produit). Voir section 3.1.1.



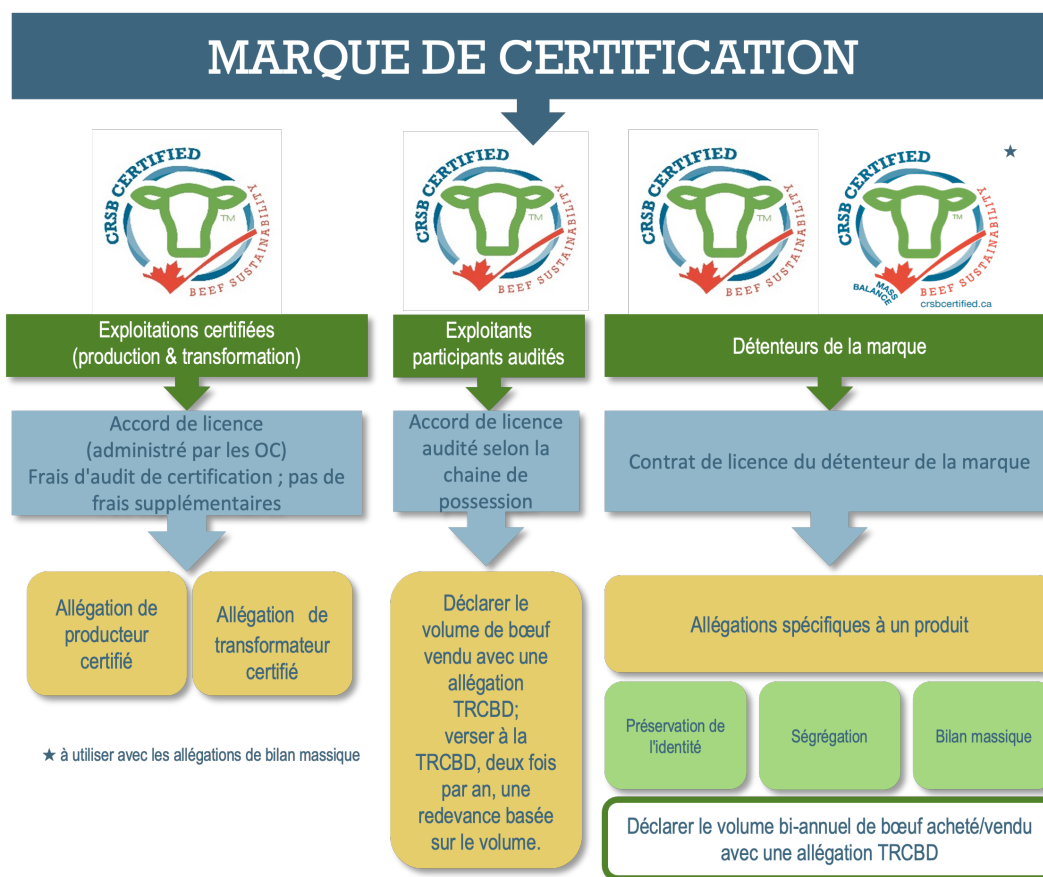


2.6.2 Marque de certification de la TRCBD

Les exploitants participants audités (section 3.2.3) et les allégations spécifiques à un produit (section 3.2.5).

Les exploitations certifiées par la TRCBD (producteurs et transformateurs) qui souhaitent communiquer leur statut de certification peuvent utiliser la marque de certification de la TRCBD. Pas de frais supplémentaires. Voir section 3.2.2.

Les producteurs et les transformateurs qui souhaitent vendre des produits de bœuf en utilisant la marque de certification TRCBD et faire des allégations spécifiques à un produit. Des frais basés sur le volume s'appliquent. Voir section 3.2.5.



2.7 Exigences en matière de rapports

L'utilisation des allégations de la TRCBD s'accompagne de certaines obligations de rapport, en fonction de l'étape de la chaîne d'approvisionnement, comme indiqué ci-dessous.

2.7.1 Marque de commerce de supporteur de la TRCBD

Lorsqu'un engagement en matière d'approvisionnement est pris, une description approuvée de l'objectif et du calendrier pour atteindre cet objectif est nécessaire. Les exigences d'admissibilité et de rapport pour l'utilisation de la marque de commerce de supporteur de la TRCBD sont les suivantes :

- La compagnie ou la marque doit démontrer qu'elle s'approvisionne actuellement pour une partie de son volume de bœuf auprès d'exploitations certifiées par la TRCBD, par le biais d'un rapport semestriel à la TRCBD.
- La compagnie ou la marque doit communiquer son engagement en matière d'approvisionnement à la TRCBD avec un plan et un calendrier réaliste pour atteindre l'objectif fixé.
- La compagnie ou la marque doit avoir un plan approuvé de transition vers l'utilisation de la marque de certification du bilan massique de la TRCBD (au minimum) pour sa chaîne d'approvisionnement.
- La compagnie ou la marque doit faire un rapport annuel à la TRCBD sur les progrès réalisés par rapport à l'engagement.

2.7.2 Marque de certification

Les exploitations certifiées par la TRCBD qui utilisent la marque de certification TRCBD pour promouvoir leur statut de certification - aucune exigence de rapport annuel.

Les producteurs, les transformateurs et les propriétaires de marque qui s'approvisionnent et/ou vendent du bœuf avec une allégation spécifique au produit en utilisant la marque de certification de la TRCBD ou la marque de certification du bilan massique de la TRCBD doivent déclarer les volumes de bœuf certifié par la TRCBD achetés et vendus deux fois par an.

Les conditionneurs qui vendent du bœuf provenant d'exploitations certifiées par la TRCBD doivent déclarer les volumes de bœuf certifié par la TRCBD transformé à partir de bovins certifiés par la TRCBD, déclarer les volumes de bœuf certifié par la TRCBD vendu avec une allégation de la TRCBD et verser deux fois par an à la TRCBD le paiement de frais fondés sur le volume.

2.8 Approbations pour l'utilisation d'allégations de la TRCBD

La TRCBD approuvera par écrit tout le matériel de marketing et de promotion, les étiquettes et les dessins d'emballage avant leur utilisation, conformément à l'accord de

licence applicable. La TRCBD se réserve le droit de demander des modifications ou le retrait des allégations de la TRCBD de tout produit, emballage, matériel de marketing ou communication d'entreprise, lorsque la TRCBD estime raisonnablement, à sa seule discrétion, que l'utilisateur ne satisfait pas aux exigences du présent Manuel ou ne maintient pas l'adhésion au Cadre. Il est entendu que l'approbation de la TRCBD indique seulement que le matériel de marketing ou de promotion, les étiquettes ou les dessins d'emballage sont conformes au Manuel, et ne constitue pas une approbation ou un endossement de ce matériel ou de ces dessins, et ne doit pas être considérée comme une confirmation que le matériel ou les dessins sont conformes aux lois, réglementations, politiques ou orientations applicables publiées par tout ministère ou organisme gouvernemental.

Pour les allégations spécifiques à un produit et le matériel de marketing associé, l'utilisateur doit contacter la TRCBD pour entamer le processus d'octroi de licences au moins trente (30) jours avant l'impression ou l'utilisation du matériel sur le marché. L'utilisation non autorisée des allégations de TRCBD est strictement interdite.

Les parties intéressées sont invitées à remplir le formulaire en ligne approprié :

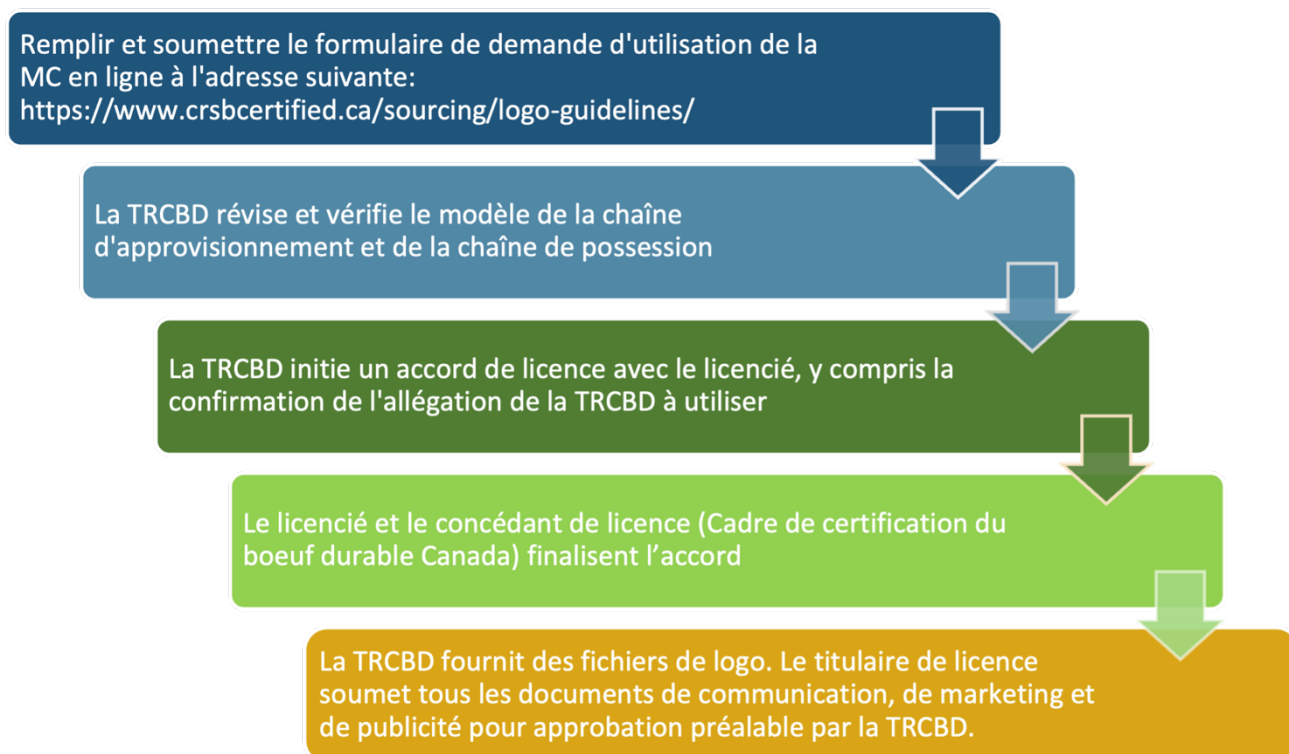
- [Formulaire de demande d'utilisation de la marque de supporteur de la TRCBD et d'engagement en matière d'approvisionnement](#)
- [Formulaire de demande d'utilisation de la marque de certification de la TRCBD](#)
- [Formulaire de demande d'utilisation de la marque de certification du bilan massique de la TRCBD](#)

Visitez le site crsbcertified.ca ou contactez approvals@crsbcertified.ca pour plus d'informations.

2.8.1 Processus d'utilisation du logo et des allégations

Ce qui suit décrit les groupes d'utilisateurs pour chacune des marques de la TRCBD, quelle marque de la TRCBD doit être utilisée par chaque utilisateur, et le processus d'approbation.

Le processus d'octroi de licences pour les exploitants participants, les engagements en matière d'approvisionnement et les allégations spécifiques à un produit est le suivant:



Les exploitations certifiées (fermes et ranchs) qui souhaitent promouvoir leur statut d'exploitation certifiée par la TRCBD sont invitées à contacter leur organisme de certification et à suivre la procédure d'octroi de licence de cet organisme.

3.0 Utilisation des allégations de la TRCBD

Une série d'allégations a été élaborée par la TRCBD pour être utilisée par ceux qui participent au Cadre. L'allégation appropriée doit être utilisée en conjonction avec toute utilisation d'une marque TRCBD, formant ensemble l'allégation de la TRCBD.

Les sections ci-dessous décrivent comment les allégations de la TRCBD peuvent être utilisées et les exigences spécifiques pour chacune d'entre elles. Les allégations de la TRCBD sont conçues pour offrir une certaine flexibilité, avec un processus d'approbation pour vérifier la conformité avec toutes les exigences applicables de la TRCBD et du Cadre. Un résumé des allégations approuvées de la TRCBD figure à l'annexe A.

L'utilisation des allégations de la TRCBD est soumise à toutes les exigences du présent Manuel et conformément aux exigences en matière de rapports décrites à la section 2.7.

Tout au long de la section 3.0, le texte entre (parenthèses rondes) indique des ajouts facultatifs à la déclaration de l'allégation ; le texte entre [crochets] indique l'endroit où des informations spécifiques à l'utilisateur doivent être insérées, et le texte séparé par un / indique que l'utilisateur peut choisir entre les alternatives proposées.

3.1 Marque de commerce de supporteur de la TRCBD

Les entreprises de vente au détail et de services alimentaires qui souhaitent faire une allégation d'engagement en matière d'approvisionnement peuvent faire approuver leur allégation par la TRCBD et utiliser la marque de commerce de supporteur de la TRCBD dans leur matériel de communication et de marketing.



L'engagement en matière d'approvisionnement et les autres allégations de supporteur ne peuvent pas être utilisés sur l'emballage des produits, ou en relation avec le marketing ou la publicité de produits spécifiques.

3.1.1 Allégations d'engagement en matière d'approvisionnement

La TRCBD reconnaît qu'il faut du temps aux entreprises pour mettre en place l'infrastructure pour une chaîne d'approvisionnement qui répond pleinement aux exigences du Cadre. Par conséquent, la TRCBD encourage ceux qui cherchent à prendre des engagements en matière d'approvisionnement durable à collaborer avec la TRCBD pour communiquer leurs objectifs, même s'ils ne sont pas encore en mesure de faire une allégation spécifique à un produit.

L'utilisation d'une allégation d'engagement en matière d'approvisionnement de la TRCBD exige que les utilisateurs achètent du bœuf provenant d'exploitations certifiées par la TRCBD et qu'ils démontrent des objectifs clairs et un calendrier réaliste pour atteindre ces objectifs, avec l'intention de passer à l'utilisation de la marque de certification du bilan massique de la TRCBD et/ou de la marque de certification de la TRCBD. Cet engagement peut être pris pour l'ensemble de l'entreprise ou pour une ligne de produits ou de marques spécifique. L'objectif global minimum doit être de 30% de volume provenant d'exploitations certifiées par la TRCBD pour l'entreprise ou la ligne de marque à laquelle l'engagement s'applique, conformément aux exigences relatives aux allégations de bilan massique de la TRCBD (voir la section 3.2.4). La TRCBD recommande que 50 % de l'objectif d'approvisionnement en volume soit atteint à mi-parcours de la durée totale de l'engagement. Les utilisateurs doivent rendre compte chaque année des progrès accomplis dans la réalisation de leurs objectifs.



- *[Nom de l'entreprise] croit / Nous croyons en la production de bœuf durable. Nous travaillons avec la Table ronde canadienne sur le bœuf durable / TRCBD pour reconnaître et faire progresser la durabilité environnementale, sociale et économique dans notre chaîne d'approvisionnement en bœuf. crsbcertified.ca.*

Les utilisateurs peuvent fournir plus de transparence sur leur objectif final spécifique concernant leur engagement en matière d'approvisionnement, déclaré en tant que pourcentage (%) de leur volume total de bœuf et de leur calendrier, mais ce n'est pas une exigence.

Pour prendre un engagement en matière d'approvisionnement auprès de la TRCBD, remplissez le [formulaire en ligne de demande d'utilisation de la marque de supporteur de la TRCBD et d'engagement en matière d'approvisionnement](#).

3.2 Marque de certification de la TRCBD et déclarations d'allégations

La marque de certification du *Cadre du boeuf durable certifié* est utilisée pour communiquer la certification aux normes du TRCBD et l'audit réussi aux exigences de la chaîne de possession, ainsi que pour faire des allégations spécifiques à un produit sur les produits de bœuf provenant d'exploitations certifiées. En outre, les partenaires de mise en œuvre du programme peuvent utiliser la marque de certification de la TRCBD pour communiquer leur rôle dans le Cadre.



Lorsque la marque de certification est utilisée, elle doit être accompagnée de ce qui suit :

- La déclaration de l'allégation de la TRCBD applicable de la présente section,
- Le symbole de marque de commerce (^{MC}), et
- Contacter/informations supplémentaires via le site Web crsbcertified.ca.

La déclaration de l'allégation de la TRCBD appropriée dépendra de divers facteurs, y compris le rôle de l'utilisateur dans la chaîne d'approvisionnement et le modèle de chaîne de possession utilisé par la chaîne d'approvisionnement pour s'approvisionner en bœuf. Il incombe à l'utilisateur de déterminer quelle allégation de la TRCBD correspond le mieux à son exploitation ou à son produit, et de conserver la documentation nécessaire pour appuyer la déclaration.

Ce manuel présente les formulations recommandées pour les allégations de la TRCBD; ceux qui souhaitent faire des allégations ou des représentations non identifiées dans ce manuel peuvent, à leurs frais, travailler avec la TRCBD pour développer des formulations alternatives. Comme pour toutes les représentations, les allégations alternatives de durabilité doivent satisfaire à toutes les exigences légales et réglementaires canadiennes, à toutes les exigences énoncées dans le présent Manuel et à toutes les autres normes et exigences du Cadre. Les processus d'approbation sont décrits à la section 2.8.1 du présent Manuel.

Nonobstant le processus d'approbation décrit à la section 2.8.1 du présent Manuel, les utilisateurs d'allégations sont les seuls responsables de veiller à ce que toutes les représentations concernant leurs produits ou services soient claires, cohérentes et véridiques, et qu'elles n'induisent pas en erreur les consommateurs ou d'autres intervenants quant au caractère, à la valeur, à la quantité, à la composition, aux mérites ou à la sécurité de leur produit. Cela inclut, sans s'y limiter, de s'assurer que les consommateurs ne sont pas susceptibles d'être trompés quant à l'origine du produit, compte tenu de l'inclusion d'une feuille d'érable dans les marques de la TRCBD. Les utilisateurs d'allégations sont encouragés à consulter la législation et les orientations applicables en matière d'étiquetage et de publicité des aliments.

3.2.1 Allégations des partenaires de mise en œuvre du programme

Les partenaires de mise en œuvre du programme, tels que les organismes de certification et l'organisme de surveillance de la TRCBD, peuvent souhaiter faire des allégations concernant leur participation au Cadre. Ces partenaires peuvent utiliser la marque de certification de la TRCBD accompagnée du descripteur de leur rôle dans le Cadre.

Les allégations figurant dans cette section ne peuvent être utilisées qu'en dehors du produit ; elles ne peuvent être utilisées dans le cadre du marketing ou de la publicité pour des produits spécifiques.

Les partenaires de mise en œuvre de la TRCBD peuvent utiliser les déclarations suivantes, le cas échéant, avec la marque de certification de la TRCBD accompagnée du descripteur de leur rôle dans le cadre.

Organisme de certification



**CERTIFICATION
BODY**

- *[Nom de l'entreprise] est / Nous sommes un organisme de certification approuvé pour [la Norme de production de bœuf durable, la Norme de transformation de bœuf durable, et/ou les exigences de la chaîne de possession] de la Table ronde canadienne sur le bœuf durable / TRCBD. crsbcertified.ca.*

Organisme de surveillance



**OVERSIGHT
BODY**

- *[Nom de l'entreprise] est / Nous sommes l'organisme de surveillance approuvé pour le Cadre du boeuf durable certifié de la Table ronde canadienne sur le bœuf / TRCBD. crsbcertified.ca.*

3.2.2 Allégations d'assurance : Exploitations certifiées

Les exploitations de production de bœuf et de transformation primaire qui sont certifiées par un organisme de certification selon la [Norme de production de bœuf durable](#) ou la [Norme de transformation de bœuf durable](#) seront autorisées à utiliser la marque de certification TRCBD, conformément à un accord de sous-licence avec l'organisme de certification. Les producteurs devraient contacter leur organisme de certification ou leur auditeur pour demander l'autorisation d'utiliser le logo et l'allégation. Les transformateurs devraient contacter approvals@crsbcertified.ca pour demander l'autorisation d'utiliser le logo et l'allégation.

Les allégations figurant dans cette section ne peuvent être utilisées qu'en tant qu'allégations hors produit ; elles ne peuvent pas être utilisées sur les étiquettes des produits, ni en relation avec le marketing ou la publicité de produits spécifiques (voir la section 3.2.5 pour les allégations spécifiques à un produit). L'utilisation de la marque de certification de la TRCBD n'entraîne aucun coût supplémentaire pour les exploitations certifiées par la TRCBD, à moins qu'elles ne fassent des allégations spécifiques à un produit (voir section 2.6).

Exploitations de production de bœuf certifiées (vache/veau, semi-finition et parcs d'engraissement) :



- *[Nom de l'entreprise] est / Notre ferme/ranch est / Nous sommes certifiés conformes à la Norme de production de bœuf durable de la Table ronde canadienne sur le bœuf durable / TRCBD. crsbcertified.ca.*

Exploitations de transformation de bœuf certifiées (transformation primaire) :



- *[Nom de l'entreprise] est / Notre (nos) usine(s)/installation(s) est (sont)/ Nous sommes certifiés pour répondre à la Norme de transformation de bœuf durable de la Table ronde canadienne sur le bœuf durable / TRCBD. crsbcertified.ca.*

3.2.3 Allégations d'exploitants participants (c.-à-d. de la chaîne de possession)

Certaines entreprises peuvent souhaiter faire des déclarations dans leurs communications d'entreprise ou leur matériel de marketing sur leur participation active à des chaînes d'approvisionnement en bœuf où les systèmes de chaîne de possession ont été vérifiés conformément aux exigences de la chaîne de possession de la TRCBD.

Les déclarations figurant dans cette section ne peuvent être utilisées qu'en tant qu'allégations hors produit ; elles ne peuvent pas être utilisées sur les étiquettes des produits, ni en relation avec le marketing ou la publicité de produits spécifiques. L'utilisation de la déclaration est subordonnée à la réussite d'un audit de la chaîne de possession par un organisme de certification.

La marque de certification doit être accompagnée du descripteur du rôle dans le Cadre.



**APPROVED
SUPPLIER**

- *[Nom de l'entreprise] a / Notre (nos) usine(s)/installation(s) a (ont)/ Nous avons fait l'objet d'un audit et répondons aux exigences de la Table ronde canadienne sur le boeuf durable / TRCBD en matière de chaîne de possession.*
- *[Nom de l'entreprise] est / Nous sommes un fournisseur approuvé de bœuf certifié par la TRCBD.*

3.2.4 Allégations combinées d'exploitation certifiée et d'exploitant participant

Les déclarations figurant dans cette section ne peuvent être utilisées qu'en tant qu'allégations hors produit ; elles ne peuvent pas être utilisées sur les étiquettes des produits, ni en relation avec le marketing ou la publicité de produits spécifiques.



- *[Nom de l'entreprise] est / Notre (nos) usine(s)/installation(s) est (sont)/ Nous sommes certifiés pour répondre à la Norme de transformation du bœuf durable de la Table ronde canadienne sur le bœuf durable / TRCBD et vérifiés selon les exigences de la chaîne de possession. crsbcertified.ca*
- *[Nom de l'entreprise] est / Notre (nos) usine(s)/installation(s) est (sont)/ Nous sommes certifiés pour répondre à la Norme de transformation de bœuf durable de la Table ronde canadienne sur le bœuf durable / TRCBD et nous sommes un fournisseur approuvé de bœuf certifié par la TRCBD. crsbcertified.ca*

3.2.5 Allégations de la TRCBD spécifiques à un produit

Cette section s'applique aux allégations spécifiques à un produit pour le bœuf provenant d'exploitations de production et de transformation certifiées conformément aux Normes de la TRCBD, où un système efficace de chaîne de possession est en place, et où un audit de la chaîne de possession a été réalisé avec succès. Les déclarations autorisées varient en fonction du modèle de chaîne de possession utilisé. Ces déclarations peuvent être utilisées à la fois sur l'emballage du produit et dans le marketing et la publicité de produits ou de lignes de produits spécifiques.

Les modèles de chaîne de possession suivants sont acceptés par la TRCBD pour les allégations spécifiques à un produit :

- **Préservation de l'identité** : Le bœuf provenant d'une ferme de naissance qui est passé par des exploitations certifiées par la TRCBD doit être conservé séparément du bœuf provenant d'une autre ferme de naissance, que l'autre bœuf soit passé ou non par des exploitations certifiées par la TRCBD.
- **Ségrégation** : Le bœuf qui est passé par des exploitations certifiées TRCBD doit être séparé du bœuf qui n'est pas passé par des exploitations certifiées TRCBD.
- **Bilan massique** : La combinaison et le mélange physiques de bœuf provenant d'exploitations certifiées par la TRCBD et de bœuf provenant d'exploitations non certifiées est autorisé au cours de la transformation ; les quantités entrantes et sortantes sont documentées et contrôlées.

Nonobstant la procédure d'approbation décrite à la section 2.8.1 du présent Manuel, les utilisateurs d'allégations sont les seuls responsables de veiller à ce que toutes les représentations concernant leurs produits ou services soient claires, cohérentes et véridiques, et qu'elles n'induisent pas en erreur les consommateurs ou autres intervenants quant au caractère, à la valeur, à la quantité, à la composition, aux mérites ou à la sécurité de leur produit. Cela inclut, sans s'y limiter, de s'assurer que les consommateurs ne sont pas susceptibles d'être trompés quant à l'origine du produit, compte tenu de l'inclusion d'une feuille d'érable dans la marque de certification de la TRCBD. Les utilisateurs d'allégation sont encouragés à consulter la législation et les orientations applicables en matière d'étiquetage et de publicité des aliments.

Les utilisateurs de l'allégation comprennent que le bœuf produit à la fois par des exploitations certifiées par la TRCBD et par des exploitations non certifiées est produit de façon durable et est de valeur égale ; aucune inférence contraire ne doit être sous-entendue ou insinuée.

Vous trouverez ci-dessous les déclarations de la TRCBD autorisées qui correspondent à chacun des modèles de chaîne de possession pouvant être utilisés par une chaîne d'approvisionnement. Les allégations sur les produits peuvent également être utilisées dans le cadre du marketing hors produits. Une variété d'options pour chaque modèle de chaîne de possession a été fournie pour permettre une certaine flexibilité.

3.2.5.1 Préservation de l'identité



Sur le produit :

- (Ceci / Notre bœuf) [provient / (est) issu] de [nom de l'entreprise / du ranch], qui répond aux normes de la Table ronde canadienne sur le bœuf durable / TRCBD.

Hors produit :



- Tout notre boeuf/ 100 % de notre boeuf/ le bœuf de [nom de l'entreprise / nom de la marque] provient de [nom de l'entreprise / du ranch], qui répond aux normes de la Table ronde canadienne sur le bœuf durable / TRCBD.
- Nous achetons/ [nom de l'entreprise] achète du bœuf de [nom de l'entreprise / du ranch], qui répond aux normes de la Table ronde canadienne sur le bœuf durable / TRCBD.

3.2.5.2 Ségrégation

Les produits issus d'un modèle de préservation de l'identité peuvent également faire ces déclarations, s'ils le souhaitent.

Sur le produit :



- (Ceci / Notre bœuf) [provient / est issu] de fermes et de ranchs (canadiens) qui répondent aux normes de la Table ronde canadienne sur le bœuf durable / TRCBD.
- En achetant ce bœuf, vous soutenez les pratiques d'agriculture et d'élevage qui répondent aux normes de la Table ronde canadienne sur le bœuf durable / TRCBD.

Hors-produit :



- Le boeuf de [Nom de l'entreprise / Nom de la marque] / Notre bœuf provient de fermes et de ranchs (canadiens) qui répondent aux normes de la Table ronde canadienne sur le bœuf durable / TRCBD.
- [Nom de l'entreprise / Nom de la marque] procure/ Nous procurons son / notre bœuf auprès de fermes et de ranchs (canadiens) qui répondent aux normes de la Table ronde canadienne sur le bœuf durable / TRCBD.

3.2.5.3 Bilan massique

Un modèle de bilan massique implique le mélange de produits provenant de sources certifiées et non certifiées ; les quantités entrantes et sortantes sont documentées et contrôlées, conformément aux exigences de la chaîne de possession de la TRCBD. Pour faire une allégation de bilan massique, il faut qu'au moins 30 % du volume d'une entreprise ou d'une ligne de produits de marque provienne d'exploitations certifiées par la TRCBD, vérifiées par un audit réussi de la chaîne de possession.



La transformation secondaire et la distribution à plusieurs clients nécessitent une certification de la chaîne de possession par des organismes de certification, et les utilisateurs doivent s'assurer que le volume minimum requis est pris en compte dans l'allégation finale. Par conséquent, un audit de la chaîne de possession doit être réalisé au dernier point de la transformation ultérieure (c'est-à-dire que le produit ne peut pas subir d'autre transformation significative ou être mélangé à d'autres sources pour pouvoir faire l'objet d'une allégation de bilan massique de la TRCBD).

Étant donné que les allégations de bilan massique sont utilisées lorsqu'une partie du bœuf de l'entreprise ou de la ligne de marque peut provenir d'opérations certifiées par la TRCBD, la marque de certification de bilan massique de la TRCBD doit être utilisée avec les allégations de bilan massique.

Les calculs du bilan massique doivent satisfaire aux exigences minimales en matière d'approvisionnement (30 %) et doivent être cohérents avec l'allégation en ce qui concerne l'entreprise, la marque ou la ligne de produits (c'est-à-dire que si l'allégation mentionne le nom de l'entreprise, la teneur minimale doit être respectée pour l'ensemble

de l'approvisionnement en bœuf de l'entreprise ; si l'allégation fait référence à une marque ou à une ligne de produits particulière dans l'allégation, la teneur minimale doit être respectée pour cette marque/cette ligne de produits).



Sur le produit

- *[Nom de l'entreprise / Nom de la marque] soutient/ Nous soutenons / encourage(ons) (l'adoption de) les pratiques agricoles et d'élevage qui répondent aux normes de la Table ronde canadienne sur le bœuf durable / TRCBD.*

Hors produit



- *[Nom de l'entreprise / Nom de la marque] soutient/ Nous soutenons / encourage(ons) (l'avancement / l'adoption) des pratiques (d'agriculture et d'élevage) en procurant [au moins / l'équivalent de] XX % de son/notre bœuf auprès de fermes et de ranchs qui répondent aux normes de la Table ronde canadienne sur le bœuf durable / TRCBD.*
 - *[Nom de l'entreprise] procure/ Nous procurons [au moins / l'équivalent de] XX % de son / notre bœuf auprès de fermes et de ranchs (canadiens) qui répondent aux normes de la Table ronde canadienne sur le bœuf durable / TRCBD.*
 - *[Nom de l'entreprise] procure/ Nous procurons une partie* de son / notre bœuf auprès de fermes et de ranchs (canadiens) qui répondent aux normes de la Table ronde canadienne sur le bœuf durable / TRCBD.*
- *La portion vendue doit être déclarée en pourcentage (%) du volume total de l'entreprise ou de la ligne de marque/produits.

L'entité est responsable de s'assurer que la portion alléguée est constamment respectée dans sa chaîne d'approvisionnement, ce qui coïncide avec la fréquence de rapprochement du bilan massique dans les exigences de la chaîne de possession de la TRCBD. La TRCBD se réserve le droit de procéder à des vérifications ponctuelles en fonction des périodes de rapprochement afin de s'assurer de la validité de l'allégation.

4.0 Spécifications de conception

Cette section décrit les spécifications de conception pour l'utilisation des marques de la TRCBD, à la fois sur l'emballage des produits et dans le matériel de marketing et de communication.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, aucun élément des marques de TRCBD ne peut être modifié ou extrait ou affiché, et/ou utilisé en tant qu'éléments autonomes,

y compris des éléments individuels de toute(s) marque(s) de logo détenue(s) par la TRCBD.

Les marques de la TRCBD doivent être identifiées avec le symbole de marque de commerce (™) lors de la première apparition dans tout texte, y compris sur les sites Web. « Table ronde canadienne sur le bœuf durable » doit être écrit en toutes lettres lors de la première apparition dans tout texte, et par la suite, « TRCBD » peut être utilisé pour chaque mention subséquente. « Cadre du boeuf durable certifié » doit toujours être écrit en toutes lettres et peut être utilisé de façon interchangeable avec Certifié TRCBD dans la plupart des situations lorsqu'il s'agit de faire référence au programme de certification global.

4.1 Formats des fichiers

Lors de la conclusion d'un accord de licence, les fichiers d'image haute résolution nécessaires à votre utilisation en formats .eps, .png et .jpeg vous seront fournis. Les fichiers EPS sont idéaux pour l'impression en haute résolution, tandis que les fichiers .png et .jpeg sont généralement plus petits et sont utiles pour l'affichage à l'écran, les sites web, les médias sociaux, les documents et les présentations.

4.2 Emplacement du logo et des allégations

Les marques de la TRCBD doivent être utilisées de manière à protéger l'intégrité de la marque TRCBD. Les marques de la TRCBD doivent être autonomes et ne pas être en concurrence avec d'autres textes, graphiques, logos ou marques de certification. Elles ne doivent jamais être placées dans une position susceptible de créer une confusion avec une autre marque, une autre entreprise ou un autre programme, ou d'impliquer de quelque manière que ce soit l'approbation d'initiatives ou de programmes non affiliés à la TRCBD. Plus précisément, les marques de la TRCBD ne doivent pas être placées à proximité d'autres marques/programmes/méthodes de production ou logos qui pourraient être facilement confondus ou jeter le discrédit sur la marque TRCBD.

Pour assurer une visibilité et une prééminence maximales, le logo doit être entouré d'un espace libre représentant 20 % de sa largeur sur tous les côtés.

Pour assurer que la signification des marques de la TRCBD soit claire, les déclarations d'allégation de la TRCBD doivent être placées directement à côté, sans matériel écrit ou graphique intermédiaire. Un autre emplacement peut être envisagé, sur demande à la TRCBD. Une allégation de la TRCBD concernant le Cadre doit toujours être accompagnée de la mention « crsbcertified.ca ».

4.3 Taille

Dans le matériel de marketing, la taille de toute marque de la TRCBD devrait être proportionnelle à la taille du matériel afin d'en assurer la visibilité.

Lorsqu'une marque de la TRCBD est utilisée sur l'emballage d'un produit, la taille de la marque de la TRCBD devrait être d'au moins 25,4 mm (1 po) de hauteur et doit être plus petite et moins dominante que la marque principale du produit, le logo ou le nom de l'entreprise afin de ne pas laisser croire que la TRCBD vend un produit ou un service.

La taille du texte de la déclaration d'allégation de la TRCBD accompagnant toute marque de la TRCBD doit être d'au moins 1,59 mm (1/16 de po), ou tel que requis pour la taille de l'emballage conformément à la Loi et au Règlement sur les aliments et drogues du Canada, ou à toute autre exigence applicable en matière d'étiquetage.

Pour les emballages ou matériels où l'espace ne permet pas d'utiliser la marque de la TRCBD, une allégation textuelle peut être acceptable en utilisant le libellé décrit dans la section 3, sous réserve de l'approbation de la TRCBD.

4.4 Couleur

La section suivante décrit l'utilisation acceptable des marques de la TRCBD, ainsi que des exemples de la manière dont elles doivent être utilisées. Les marques de la TRCBD ne doivent jamais être modifiées, déformées ou affichées d'une manière incompatible avec les exigences du présent Manuel.

Les versions en couleur des marques de la TRCBD devraient être utilisées pour la plupart des applications. L'image inversée peut être utilisée lorsque cela est nécessaire pour la visibilité ; elle ne doit être utilisée que si d'autres marques de commerce ou logos sont également affichés en inversé sur un fond sombre. Les versions noir-sur-blanc ne peuvent être utilisées que lorsque l'impression en noir et blanc est nécessaire.

4.4.1 Marque de commerce de supporteur de la TRCBD



4.4.2 Marque de certification



4.4.3 Marque de certification du bilan massique



COLOUR PALETTE

	PANTONE 7706C C: 100 M: 52 Y: 27 K: 6 R: 36 G: 104 B: 141		PANTONE 551C C: 36 M: 11 Y: 12 K: 0 R: 172 G: 197 B: 210		PANTONE 7489C C: 62 M: 13 Y: 92 K: 1 R: 130 G: 167 B: 86		PANTONE 7417C C: 4 M: 86 Y: 85 K: 1 R: 200 G: 76 B: 60
---	---	---	--	---	--	---	--

5.0 Recours et plaintes

La TRCBD prend les plaintes au sérieux et s'engage à les résoudre le plus rapidement possible. La procédure de plaintes et de recours n'a pas pour but de vérifier la conformité légale ou d'approuver une activité comme satisfaisant aux exigences légales qui peuvent s'appliquer à une exploitation individuelle. Tous les efforts sont faits pour s'assurer que l'utilisation des allégations de la TRCBD est conforme aux exigences, politiques et procédures de la TRCBD.

Pour signaler une éventuelle non-conformité liée aux allégations de la TRCBD et au Manuel des communications, des allégations et de l'étiquetage, veuillez contacter complaints@crsbcertified.ca. Veuillez fournir autant de détails que possible, y compris votre nom et vos coordonnées, afin que nous puissions assurer le suivi. Les informations d'identification resteront confidentielles. Les plaintes anonymes sont également les bienvenues. Chaque plainte fera l'objet d'une enquête.

Si vous avez demandé l'utilisation d'une marque de la TRCBD et que celle-ci vous a été refusée, et que vous souhaitez faire appel de la décision, veuillez contacter complaints@crsbcertified.ca. La TRCBD travaillera en coopération avec vous pour assurer le respect de toutes les normes, exigences et procédures.

6.0 Références

International Social and Environmental Accreditation and Labelling (ISEAL) Alliance. (2016). Modèles et définitions de la chaîne de possession : Un document de référence pour les systèmes de normes de durabilité, et le Guide des bonnes pratiques des allégations de durabilité d'ISEAL pour compléter. ISEAL Alliance, Londres, Royaume-Uni.

Annexe A : Matrice des allégations de la TRCBD

Marque de commerce de supporteur de la TRCBD

Allégations d'engagement en matière d'approvisionnement	
	<i>[Nom de l'entreprise] croit/ Nous croyons en la production de bœuf durable. Nous travaillons avec la Table ronde canadienne sur le bœuf durable / TRCBD pour reconnaître et faire progresser la durabilité environnementale, sociale et économique dans notre chaîne d'approvisionnement en bœuf. crsbcertified.ca.</i> Les utilisateurs peuvent fournir plus de transparence sur leur objectif final concernant leur engagement en matière d'approvisionnement (déclaré en % de leur volume total de bœuf) et leur calendrier, mais ce n'est pas une exigence de la TRCBD.

Marque de certification de la TRCBD

Allégations des partenaires de mise en œuvre du programme	
	Organisme de certification <i>[Nom de l'entreprise] est / Nous sommes un organisme de certification approuvé pour [la Norme de production de bœuf durable, la Norme de transformation de bœuf durable, et/ou les exigences de la chaîne de possession] de la Table ronde canadienne sur le bœuf durable / TRCBD. crsbcertified.ca.</i>
	Organisme de surveillance <i>[Nom de l'entreprise] est / Nous sommes l'organisme de surveillance approuvé pour le Cadre du boeuf durable certifié de la Table ronde canadienne sur le bœuf / TRCBD. crsbcertified.ca.</i>
Allégations d'assurance – Exploitations certifiées	
	Exploitations de production de bœuf certifiées (vache/veau, semi-finition et parcs d'engraissement) : <i>[Nom de l'entreprise] est / Notre ferme/ranch est / Nous sommes certifié(s) conforme(s) à la Norme de production de bœuf durable de la Table ronde canadienne sur le bœuf durable / TRCBD. crsbcertified.ca.</i>

	Exploitations de transformation de bœuf certifiées (transformation primaire) : <i>[Nom de l'entreprise] est / Notre (nos) usine(s)/installation(s) est (sont) / Nous sommes certifiés pour répondre à la Norme de transformation de bœuf durable de la Table ronde canadienne sur le bœuf durable / TRCBD. crsbcertified.ca.</i>
Allégations d'exploitants participants (chaîne de possession vérifiée)	
 APPROVED SUPPLIER	<i>[Nom de l'entreprise] a / Notre (nos) usine(s) / installation(s) a (ont) / Nous avons fait l'objet d'un audit et répondons aux exigences de la Table ronde canadienne sur le boeuf durable / TRCBD en matière de chaîne de possession.</i> <i>[Nom de l'entreprise] est / Nous sommes un fournisseur approuvé de bœuf certifié par la TRCBD.</i>
Allégations spécifiques à un produit	
 APPROVED SUPPLIER	Préservation de l'identité <u>Sur le produit :</u> <i>(Ceci / Notre bœuf) [provient / (est) issu] de [nom de l'entreprise / du ranch], qui répond aux normes de la Table ronde canadienne sur le bœuf durable / TRCBD.</i> <u>Hors produit :</u> <i>Tout notre boeuf/ 100 % de notre boeuf/ le boeuf de [nom de l'entreprise / nom de la marque] provient de [nom de l'entreprise / du ranch], qui répond aux normes de la Table ronde canadienne sur le bœuf durable / TRCBD.</i> <i>Nous achetons / [nom de l'entreprise] achète du bœuf de [nom de l'entreprise / du ranch], qui répond aux normes de la Table ronde canadienne sur le bœuf durable / TRCBD.</i>

 crsbcertified.ca	Préservation de l'identité <u>Sur le produit :</u> <i>(Ceci / Notre bœuf) [provient / (est) issu] de [nom de l'entreprise / du ranch], qui répond aux normes de la Table ronde canadienne sur le bœuf durable / TRCBD.</i> <u>Hors produit :</u> <i>Tout notre bœuf/ 100 % de notre bœuf/ le bœuf de [nom de l'entreprise / nom de la marque] provient de [nom de l'entreprise / du ranch], qui répond aux normes de la Table ronde canadienne sur le bœuf durable / TRCBD.</i> <i>Nous achetons / [nom de l'entreprise] achète du bœuf de [nom de l'entreprise / du ranch], qui répond aux normes de la Table ronde canadienne sur le bœuf durable / TRCBD.</i>
 crsbcertified.ca	Ségrégation <u>Sur le produit :</u> <i>(Ce / Notre bœuf) [provient / est issu] de fermes et de ranchs (canadiens) qui répondent aux normes de la Table ronde canadienne sur le bœuf durable / TRCBD.</i> <i>En achetant ce bœuf, vous soutenez les pratiques d'agriculture et d'élevage qui répondent aux normes de la Table ronde canadienne sur le bœuf durable / TRCBD.</i>
	<u>Hors produit :</u> <i>Le bœuf de [Nom de l'entreprise / Nom de la marque] / Notre bœuf provient de fermes et de ranchs (canadiens) qui répondent aux normes de la Table ronde canadienne sur le bœuf durable / TRCBD.</i> <i>[Nom de l'entreprise / Nom de la marque] procure son / Nous procurons notre bœuf provenant de fermes et de ranchs (canadiens) qui répondent aux normes de la Table ronde canadienne sur le bœuf durable / TRCBD.</i>



Bilan massique

Sur le produit :

[Nom de l'entreprise / Nom de la marque] soutient / encourage / Nous soutenons / encourageons (l'adoption de) pratiques agricoles et d'élevage qui répondent aux normes de la Table ronde canadienne sur le bœuf durable / TRCBD.

Hors produit:

[Nom de l'entreprise / Nom de la marque] soutient / encourage/ Nous soutenons / encourageons (l'avancement / l'adoption) des pratiques (d'agriculture et d'élevage) en procurant [au moins / l'équivalent de] XX % de son / notre bœuf auprès de fermes et de ranchs qui répondent aux normes de la Table ronde canadienne sur le bœuf durable / TRCBD.

[Nom de l'entreprise] procure/ Nous procurons [au moins / l'équivalent de] XX % de son / notre bœuf auprès de fermes et de ranchs (canadiens) qui répondent aux normes de la Table ronde canadienne sur le bœuf durable / TRCBD.

[Nom de l'entreprise] procure/ Nous procurons une partie de son / notre bœuf auprès de fermes et de ranchs (canadiens) qui répondent aux normes de la Table ronde canadienne sur le bœuf durable / TRCBD.*

** Doit déclarer la portion vendue en pourcentage (%) du volume total de l'entreprise ou de la ligne de marque/produits.*